



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche



Procès-verbal

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE du 17 janvier 2017

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (R.A.E.T.M.), tenue mardi le 17 janvier 2017 à 14h00 au bâtiment de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins (R.A.I.M.) 4445 côte de Terrebonne à Terrebonne.

Étaient présents:

M. Paul Asselin, conseiller municipal – Ville de Terrebonne	Président
M. Gabriel Michaud, conseiller municipal – Ville de Mascouche	Administrateur
M. Clermont Lévesque, conseiller municipal – Ville de Terrebonne	Substitut
Mme Anny Mailloux, conseillère municipale – Ville de Mascouche	Substitut
Mme Chantal Marceau	Sec-trésorière
M. Daniel Vaillancourt, chef de service env. & hygiène – Ville de Terrebonne	Observateur
M. Yvon Plante, représentant firme SIMO	Consultant
M. Hugo Lavoie, représentant firme EnviroServices	Consultant
M. Louis-Philippe Buist, coordonnateur Génie et technologies – RAIM	Observateur
Mme Lynda Lantagne, RAIM	Observatrice

Étaient absents:

M. Don Monahan, conseiller municipal – Ville de Mascouche	Vice-président
M. Michel Morin, conseiller municipal – Ville de Terrebonne	Administrateur
Mme Isabella Cellini, directrice générale adjointe – Ville de Mascouche	Observatrice
M. Luc Fugère, directeur adj. Entretien du territoire – Ville de Terrebonne	Observateur
M. Daniel Sauriol, directeur général par interim, Ville de Terrebonne	Observateur

1. Ouverture de l'assemblée

RÉSOLUTION : 01-01-2017

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Gabriel Michaud
ET APPUYÉ PAR : M. Clermont Lévesque

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION : 02-01-2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Anny Mailloux
ET APPUYÉ PAR : M. Clermont Lévesque

QUE l'ordre du jour soit approuvé, en y apportant les ajouts suivants :

- 5.8 *Suivi du mandat à EnviroService pour étalonnage de quatre (4) canaux Parshalls*
- 5.9 *SOMAE formulaire surverse novembre 2016 – retard de transmission*
- 5.10 *Paiement final à Terrapure*

ADOPTÉ

1. *Ouverture*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. *Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du jeudi 15 décembre 2016*

Initiales



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

4. SIMO, gestionnaire pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement
 - 4.1. Rapport des opérations du mois de novembre 2016
 - 4.2. Suivi des recommandations
 - 4.3. Justification de la faible utilisation de la soufflante 3
 - 4.4. Vanne de la pompe pluviale au poste Dumais rouillée (recommandation 2016-01)
 - 4.5. Réparation de la soufflante 2 à la station d'épuration
5. EnviroServices, services professionnels d'ingénierie
 - 5.1. Manuels d'exploitation
Suivi de l'inclusion du rapport d'OTransit au manuel du poste Angora et possibilité d'obtenir les copies en version Word
 - 5.2. Suivi du contrat de pompage des boues 2016 par Neault Environnement
Suite à la réception de la recommandation de paiement par EnviroServices en décembre, la quittance du sous-traitant Mario Cossette, de l'attestation de la CNESST, le paiement pouvait donc être émis à l'entrepreneur.
Le montant a été payé à même la réserve pour l'entretien et/ou la vidange des boues des étangs d'épuration (règlement 105-2).
 - 5.3. Suivi des travaux dans le dossier de la plainte du 183 rue Samson
En attente de la recommandation d'EnviroServices pour l'imposition d'une retenue pour travaux non satisfaisants.
 - 5.4. Suivi des travaux pour augmenter la capacité de pompage au poste Angora
 - 5.4.1. Mandat à Solution NC suite aux tests effectués.
 - 5.4.2. Modification de deux pompes à 60 Hertz réalisée ?
(hausse de capacité de 27%)
 - 5.4.3. Modification de programmation pour passer de 2 X 60 Hertz vs 1 X 50 Hertz
Suite à la réception de l'offre de service de Solution NC, une commande d'achat a été émise au fournisseur et les travaux suivront leur cours.
 - 5.5. Suivi du mandat des agitateurs au poste Dumais
L'ouverture de l'appel d'offre est prévue le 31 janvier 2017.
Lors de la séance de février, le Conseil devrait être saisi d'une recommandation d'EnviroServices pour l'octroi du contrat. Les coûts seront financés par le fonds de roulement.
 - 5.6. Suivi du mandat de l'ajustement des aérateurs de l'étang 1 (balançoires)
L'ouverture de l'appel d'offre est prévue le 31 janvier 2017.
Lors de la séance de février, le Conseil devrait être saisi d'une recommandation d'EnviroServices pour l'octroi du contrat. Les coûts seront financés par la réserve pour l'entretien et/ou la vidange des boues des étangs d'épuration.
 - 5.7. Diagnostic des automates
Suivi par M. Serge Coderre d'EnviroServices sur l'état de la situation de l'ensemble des automates (tous les postes) et recommandations.
 - 5.8. Suivi du mandat à EnviroServices pour étalonnage de quatre (4) canaux Parshalls**
 - 5.9. SOMAE formulaire surverse novembre 2016 – retard de transmission**
 - 5.10. Paiement final à Terrapure**
6. Autres dossiers en cours
 - 6.1. Cession de lot par la Ville de Terrebonne à la Régie
 - 6.2. Site Web
7. Offre de service d'EnviroServices pour Assistance à la gestion et la validation du SOMAE pour 2017.
8. Approbation des dépenses incompressibles pour 2017
9. Transferts budgétaires #2016-11 totalisant 30 500\$
Des postes :

1-02-134-00-999	Réserve imprévus administration	500.00\$
1-02-414-00-998	Réserve Hygiène milieu Usine	30 000.00\$

Aux postes :

1-02-134-00-341	Journaux et revues (avis publics) administration	500\$
1-02-414-00-522	Bâtiments et terrain Usine	2 000\$
1-02-414-00-523	Machinerie et équipement Usine	8 000\$
1-02-414-03-523	Machinerie et équipement Poste Dumais	10 000\$
1-02-414-01-411	Services scientifiques et Génie Poste Angora	1 000\$
1-02-414-01-999	Réserve imprévus Poste Angora	5 000\$
1-02-414-02-411	Services scientifiques et Génie Poste Blériot II	1 000\$
1-02-414-02-522	Bâtiment et terrain Poste Blériot II	500\$
1-02-414-02-999	Réserve imprévus Poste Blériot II	2 500\$
10. Approbation des comptes du fonds d'administration
 - 10.1. Liste des chèques émis pour un total de : 255 490.09\$
 - 10.2. Liste des comptes à payer pour un total de : 256 207.14\$
 - 10.3. Liste des paiements par internet pour un total de : 91 427.31\$
11. Refinancement - Octroi d'émission d'obligations – résolution d'adjudication
12. Refinancement - Octroi d'émission d'obligations – résolution de concordance
13. Avis de motion : Règlement 117-1 amendant le règlement 117 afin de fixer le nombre de suivis budgétaires à trois (3) par année.
14. Correspondances
15. Affaires nouvelles
16. Levée de la séance.

Initiales



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du jeudi 15 décembre 2016

RÉSOLUTION : 03-01-2017

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Gabriel Michaud
ET APPUYÉ PAR : M. Paul Asselin

QUE le procès-verbal de l'assemblée du jeudi 15 décembre 2016 soit approuvé.

ADOPTÉ

4. SIMO, gestionnaire pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement

4.1. Rapport des opérations du mois de novembre 2016.

CONCLUSIONS (rapport SIMO, pages 29 à 31)

STATION D'ÉPURATION

Au mois de novembre, il n'y a pas eu de perte de tension électrique. De plus, les tests automatiques hebdomadaires de la génératrice se sont bien déroulés.

Deuxièmement, il n'y a pas eu de perte de communication avec les postes de pompage. De plus, le rapport de communication avec les postes de pompage a été envoyé à François Malépart de la Ville de Terrebonne les 7 et 21 novembre 2016.

Troisièmement, la mesure des boues de l'étang 4 a été effectuée vers la fin du mois de novembre 2016 par des techniciens du Groupe Hélios.

Finalement, le pompage des boues de l'étang 4 par la firme Neault Environnement s'est terminé vers la mi-novembre. Les 550 tonnes ont été atteintes même si les boues de l'étang 4 n'ont pas été entièrement pompées.

Durant le mois de novembre, les soufflantes # 4 et #5 ont assuré l'aération de tous les étangs. Il y a également deux (2) soufflantes qui s'occupent exclusivement de l'aération du réacteur; ce sont les soufflantes 7 et 8. La soufflante 7 a assuré cette fonction pendant tout le mois.

*La moyenne des concentrations à l'effluent en DBO5C pour le mois de novembre a été de 4,2 mg/L ou de 94,5 kg/jour, et le pourcentage d'enlèvement a été de 96,6 %. **Les exigences annuelles et périodiques de rejet pour la DBO5C ont été respectées.** La moyenne des concentrations en MES a été de 18,6 mg/l; **la norme annuelle a été respectée.** La moyenne des concentrations en phosphore total a été de 0,81 ou 18,22 kg/jour et le pourcentage d'enlèvement a été de 81,6 %; **les normes périodiques de la concentration, de la charge et du rendement ont été respectées.***

Pour la DBO5C, la norme annuelle est de 20 mg/l ou 906 kg/d, avec un pourcentage d'enlèvement d'au moins 60 %. Pour la période du 1er juillet au 30 septembre, la norme est de 15 mg/l ou 679 kg/d, avec un pourcentage d'enlèvement d'au moins 70 %, et pour la période du 1er janvier au 31 mars, la norme est de 25 mg/l ou 1 132 kg/d avec un pourcentage d'enlèvement d'au moins 50 %. Pour les MES, la norme annuelle est de 25 mg/l. Pour le phosphore total, la norme de rejet est de 0,8 mg/l ou 36 kg/d, pour la période du 15 mai au 14 novembre, avec un rendement de 60 %. Pour les coliformes fécaux, la norme est de 2 000 org/100ml pour la période du 1er mai au 31 octobre.

*Les normes nationales mensuelles de rejet pour la DBO5C et les MES sont de 25 mg/l à l'émissaire. **Ces normes ont été respectées pour le mois de novembre 2016.***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

POSTE DE POMPAGE DUMAIS (SP-1)

Au mois de novembre, il n'y a pas eu de panne électrique. Deuxièmement, un nouveau compteur électrique a été installé par une technicienne d'Hydro-Québec. De plus, le pompage des matières flottantes a été exécuté par Enviro Sani-Nord, le 17 novembre 2016. Quatrièmement, l'entretien préventif annuel de la génératrice a été exécuté par un technicien de Génératrice Drummond. Finalement, il n'y a pas eu de débordement.

POSTE DE POMPAGE ANGORA (SP-2)

Au mois de novembre, il n'y a pas eu de panne de courant. De plus, l'agitateur 2 et la pompe 2 ont été débloqués une seule fois pendant le mois. Finalement, Nathalie Blanchette de Solutions NC est venue vérifier le programme de l'automate et de l'afficheur. Des modifications de l'automate sont à prévoir afin d'augmenter la capacité de pompage du poste.

POSTE DE POMPAGE BLÉRIOT II (SP-3)

Durant le mois de novembre, il n'y a pas eu de panne électrique. Un relevé d'odeurs à la sortie de la ventilation du puits humide a également été effectué à chaque visite hebdomadaire. Aucune odeur forte n'a été détectée à chaque présence. Finalement, les visites hebdomadaires ont eu lieu les 1, 10, 17, 23 et 30 novembre 2016.

POSTE DE POMPAGE 40 ARPENTS II (SP-4)

Durant le mois de novembre, il n'y a pas eu de panne électrique. De plus, les visites hebdomadaires ont eu lieu les 1er, 10, 17, 23 et 30 novembre 2016. Finalement, l'entretien préventif annuel de la génératrice a été exécuté par un technicien de Génératrice Drummond.

RECOMMANDATIONS

2015-03 : SIMO recommande de produire des appels d'offres d'une durée de 3 ou 5 ans pour des contrats récurrents tels que :

- Laboratoires d'analyses externes;
- Vérification annuelle des dispositifs anti-refoulement;
- Inspection annuelle des génératrices;
- Étalonnage biannuel des débitmètres;
- Vérification annuelle des extincteurs, de l'éclairage d'urgence et des systèmes incendie et intrusion;
- Inspection annuelle des appareils de levage ;
- Tests annuels de vibrations des 7 soufflantes ;
- Pompage des solides dans les postes de relèvement ;
- Inspection annuelle des harnais, du trépied, du treuil et de l'antichute;
- Étalonnage et entretien biannuel des détecteurs de gaz.

Action : L'inspection annuelle des extincteurs et de l'éclairage d'urgence a été exécutée le premier novembre 2016 par le fournisseur habituel Al Carrière. L'entretien préventif annuel des génératrices du poste Blériot 2 et du poste de 40 Arpents 2 a été fait au mois de novembre 2016.

2016-01 : Une expertise par Xylem est recommandée, suite aux alarmes de surchauffe successives de la pompe pluviale du poste Dumais. Ces alarmes de surchauffe empêchent la pompe de fonctionner pendant une période variable, soit le temps que le moteur refroidisse.

Action : Alexandre Marcoux du Groupe Québéco Inc est venu prendre des mesures de la vanne de refoulement de la pompe 4 avant les Fêtes de l'année 2016. Une soumission pour remplacer la vanne va être envoyée à Frédéric Coulombe de SIMO, le lundi le 16 janvier 2016.

Fin de la reproduction partielle du rapport SIMO de novembre 2016

Initiales



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

Monsieur Yvon Plante informe les membres du conseil qu'au cours du mois de novembre 2016, les débits, la répartition et les charges ont été dans la moyenne et qu'ils correspondent aux résultats attendus.

Au niveau de l'oxygène dissous, les températures froides reviennent et l'oxygène dans l'étang 1 commence à remonter.

Concernant les produits chimiques utilisés, la saison est maintenant terminée et le total en achat de sulfate ferrique pour 2016 se chiffre à cent vingt-deux mille dollars (122 000\$).

Les boues à l'étang 4 ont été vidangées, selon les quantités demandées (550 tonnes). Les travaux se sont terminés au milieu du mois de novembre. Les intervenants de la firme SIMO sont ensuite allés mesurer les boues dans un premier temps le 29 novembre et ensuite au début du mois de décembre.

Du côté de la maintenance, les diffuseurs sur les balançoires ont été changés et des extincteurs ont été rechargés.

Du côté des procédés, la programmation de l'automate au poste Angora a été modifiée en décembre afin d'augmenter la performance de la station.

À ce sujet, M. Plante a parlé avec les intervenants de la firme Solutions NC pour informer ces derniers que l'automate au poste Angora ne permet plus de varier la vitesse de la pompe. Celle-ci demeure toujours à la même vitesse. Les intervenants de la firme Solution NC doivent revenir à la station afin de corriger la situation.

Monsieur Daniel Vaillancourt attire l'attention des membres du conseil sur le fait qu'une des pompes, la pompe P1, au poste Dumais, est très peu utilisée comparativement aux autres pompes du poste. M. Yvon Plante vérifiera auprès de M. Frédéric Coulombe et fera un suivi le mois prochain auprès des membres du conseil.

Également au poste Dumais, un nouveau compteur a été installé par Hydro Québec.

En conclusion, M. Yvon Plante informe les membres du conseil que toutes les normes ont été respectées sans problème.

4.2. Suivi des recommandations.

Monsieur Yvon Plante informe les membres du conseil que la recommandation 2015-03 est en traitement de façon continue. Dans le cas de la recommandation 2016-01, l'entrepreneur tarde à soumettre une soumission pour la pompe pluviale du poste Dumais mais il estime que cette dernière sera aux alentours de 5 000\$ pour le remplacement de la vanne et l'installation d'un volant accessible pour manipuler la vanne à partir de la station (voir point 4.4).

4.3. Justification de la faible utilisation de la soufflante 3.

Monsieur Yvon Plante informe les membres du conseil qu'il a demandé à monsieur Frédéric Coulombe, opérateur de la firme SIMO en poste à l'usine de la RAETM d'effectuer l'alternance des machines sur une base mensuelle.

4.4. Vanne de la pompe pluviale au poste Dumais rouillée (recommandation 2016-01).

En attente d'un estimé des coûts.

4.5. Réparation de la soufflante 2 à la station d'épuration.

Monsieur Yvon Plante informe les membres du conseil qu'un rapport a été reçu à l'effet que des vibrations importantes vont nécessiter des réparations à la soufflante 2. Elle n'est donc pas en fonction actuellement. Un suivi sera fait quant à un estimé de coûts détaillé. M. Frédéric Coulombe transmettra les soumissions sous peu.

Initiales



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

5. EnviroServices, service professionnel d'ingénierie

5.1. Manuels d'exploitation

Suivi de l'inclusion du rapport d'OTransit au manuel du poste Angora et possibilité d'obtenir les copies en version Word.

Monsieur Paul Asselin et M. Yvon Plante résumant le dossier à M. Hugo Lavoie. Un suivi sera fait dans ce dossier.

5.2. Suivi du contrat de pompage des boues 2016 par Neault Environnement

Suite à la réception de la recommandation de paiement par EnviroServices en décembre, la quittance du sous-traitant Mario Cossette, de l'attestation de la CNESST, le paiement pouvait donc être émis à l'entrepreneur.

Le montant a été payé à même la réserve pour l'entretien et/ou la vidange des boues des étangs d'épuration (règlement 105-2).

RÉSOLUTION : 04-01-2017

ATTENDU la réception de la recommandation de paiement par la firme EnviroServices de la quittance du sous-traitant Mario Cossette et de l'attestation de la CNESST, dans le dossier concernant le contrat de pompage des boues 2016 par la firme Neault Environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Gabriel Michaud
ET APPUYÉ PAR : M. Clermont Lévesque

QUE le paiement à l'entrepreneur Neault Environnement pour un montant de 255 490.09\$ soit autorisé;

ET QUE le montant soit payé à même la réserve pour l'entretien et/ou la vidange des boues des étangs d'épuration créée par le règlement 105-2.

ADOPTÉ

5.3. Suivi des travaux dans le dossier de la plainte du 183 rue Samson.

En attente de la recommandation de paiement d'EnviroServices incluant l'imposition d'une retenue pour travaux non satisfaisants.

M. Hugo Lavoie se chargera de faire le suivi.

5.4. Suivi des travaux pour augmenter la capacité de pompage au poste Angora.

5.4.1. Mandat à Solution NC suite aux tests effectués.

5.4.2. Modification de deux (2) pompes à 60 Hertz réalisée?
(hausse de capacité de 27%).

5.4.3. Modification de programmation pour passer de 2 X 60 Hertz vs 1 X 50 Hertz.

Suite à la réception de l'offre de service de Solution NC, une commande d'achat a été émise au fournisseur et les travaux suivront leur cours.

Monsieur Yvon Plante informe les membres du conseil que les travaux ont été effectués en décembre mais que des ajustements seront nécessaires relativement à la vitesse de la pompe (voir le point 4.1).

5.5. Suivi du mandat des agitateurs au poste Dumais.

L'ouverture de l'appel d'offres est prévue le 31 janvier 2017.

Lors de la séance de février, le Conseil devrait être saisi d'une recommandation d'EnviroServices pour l'octroi du contrat. Les coûts seront financés par le fonds de roulement.

Initiales 



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

5.6. Suivi du mandat de l'ajustement des aérateurs de l'étang 1 (balançoires).

L'ouverture de l'appel d'offres est prévue le 31 janvier 2017.

Lors de la séance de février, le Conseil devrait être saisi d'une recommandation d'EnviroServices pour l'octroi du contrat. Les coûts seront financés par la réserve pour l'entretien et/ou la vidange des boues des étangs d'épuration.

5.7. Diagnostic des automates.

Suivi par M. Hugo Lavoie sur l'état de la situation de l'ensemble des automates (tous les postes) et recommandations.

Monsieur Hugo Lavoie informe les membres du conseil qu'il fallait attendre que les travaux sur l'automate au poste Angora soient complétés dans un premier temps.

5.8. Suivi du mandat à EnviroServices pour étalonnage quatre (4) canaux Pasrshalls.

Monsieur Hugo Lavoie remet le rapport à Mme Chantal Marceau et l'informe que la facture sera envoyée à la RAETM sous peu. Il transmettra également une copie du rapport en version électronique à M. Yvon Plante.

5.9. SOMAE formulaire surverse novembre 2016 – retard de transmission

Madame Chantal Marceau demande à M. Yvon Plante des explications concernant un courriel d'avis de retard du SOMAE envoyé à la Ville de Mascouche et en copie conforme à M. Luc Legris, ancien secrétaire-trésorier de la RAETM

Mme Marceau demande à M. Yvon Plante s'il a bien soumis les données à temps et la réponse est oui.

M. Daniel Vaillancourt explique qu'il s'agit probablement de données devant être soumises par la Ville de Mascouche pour des stations régies par cette dernière malgré le fait que les eaux de ces stations soient traitées par la RAETM.

M. Yvon Plante aborde ensuite le sujet du SOMAEU pour lequel il a suivi une formation tout récemment.

Il informe les membres du conseil que le Ministère de l'environnement (provincial) démarre un nouveau site, que le programme connu sous le titre de SOMAE sera remplacé par le SOMAEU et que le SOMAE cessera d'exister le 31 mars prochain.

Il ajoute que la RAETM a jusqu'au 31 mars pour produire les rapports mensuels de 2016 et le rapport annuel 2016 sur l'ancienne plateforme. Le nouveau site a été créé pour les données/rapports à compter du 1er janvier 2017.

Selon M. Plante, chaque ville aurait reçu un courriel à cet effet le 28 décembre. Ce dernier fournit l'OMAEU, qui détaille la description de l'ouvrage et les normes s'y rapportant. Le ministère demande de valider l'information d'ici le 27 janvier prochain et de fournir certains renseignements.

Finalement, l'accès devra ensuite être donné aux différents intervenants dont SIMO et EnviroServices et s'assurer de maintenir les mêmes normes ou contraintes qu'avec l'ancienne base de données.

Mme Marceau mentionne n'avoir rien reçu à la RAETM. Elle vérifiera auprès de M. Luc Legris. M. Daniel Vaillancourt fera un suivi du côté de la Ville de Terrebonne tandis que M. Gabriel Michaud fera de même à la Ville de Mascouche.

Initiales 



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

5.10. Paiement final à Terrapure en attente de l'attestation de la CSST

Madame Chantal Marceau informe les membres du conseil qu'un courriel a été envoyé à l'entrepreneur la veille et M. Hugo Lavoie ajoute avoir parlé directement au directeur de projet, M. Karl Bonneau concernant l'attestation de la CNESST manquante à la libération du paiement.

Départ de messieurs Yvon Plante et Hugo Lavoie à 14h55

6. Autres dossiers en cours

6.1. Cession de lot par la Ville de Terrebonne à la Régie

Monsieur Paul Asselin informe les membres du conseil que le dossier suit son cours à la Ville de Terrebonne.

6.2. Site Web

Monsieur Paul Asselin informe les membres du conseil que le dossier suit son cours. Mme Chantal Marceau fera un suivi concernant les informations obligatoires à inclure sur le site.

7. Offre de service d'EnviroServices pour « Assistance à la gestion et la validation du SOMAE pour 2017 ».

RÉSOLUTION : 05-01-2017

ATTENDU la réception de l'offre de services datée du 9 janvier 2017 de la firme EnviroServices pour assistance à la gestion et la validation du SOMAE pour 2017 d'un montant total de 18 120\$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Anny Mailloux
ET APPUYÉ PAR : M. Clermont Lévesque

QUE l'offre de services de la firme EnviroServices pour assistance à la gestion et la validation du SOMAE pour 2017 d'un montant total de 18 120\$ plus taxes soit approuvée.

ADOPTÉ

8. Approbation des dépenses incompressibles pour 2017.

RÉSOLUTION : 06-01-2017

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Gabriel Michaud
ET APPUYÉ PAR : M. Clermont Lévesque

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche autorise les dépenses incompressibles pour l'année 2017 suivantes :

Masse salariale	40 500 \$
Contribution de l'employeur	8 600 \$
Service de la dette	2 090 800 \$
Électricité	538 800 \$
Téléphonie	8 900 \$
Remboursement fonds de roulement	16 900 \$
Affectation réserve - Règlement 105-2	250 000 \$

TOTAL 2 954 500 \$

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-01 émis par la secrétaire-trésorière, soit et est accepté et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Initiales 



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

9. Transferts budgétaires #2016-11 totalisant 30 500\$

RÉSOLUTION : 07-01-2017

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Gabriel Michaud
ET APPUYÉ PAR : Mme Anny Mailloux

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche autorise le transfert budgétaire #2016-11, pour l'exercice financier 2016, totalisant 30 500\$ et se détaillant comme suit :

Des postes :

1-02-134-00-999	Réserve imprévus administration	500.00\$
1-02-414-00-998	Réserve Hygiène milieu Usine	30 000.00\$

Aux postes :

1-02-134-00-341	Journaux et revues (avis publics) administration	500\$
1-02-414-00-522	Bâtiments et terrain Usine	2 000\$
1-02-414-00-523	Machinerie et équipement Usine	8 000\$
1-02-414-03-523	Machinerie et équipement Poste Dumais	10 000\$
1-02-414-01-411	Services scientifiques et Génie Poste Angora	1 000\$
1-02-414-01-999	Réserve imprévus Poste Angora	5 000\$
1-02-414-02-411	Services scientifiques et Génie Poste Blériot II	1 000\$
1-02-414-02-522	Bâtiment et terrain Poste Blériot II	500\$
1-02-414-02-999	Réserve imprévus Poste Blériot II	2 500\$

ADOPTÉ

10. Approbation des comptes du fonds d'administration

10.1. Liste des chèques émis totalisant 255 490.09\$

RÉSOLUTION : 08-01-2017

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Gabriel Michaud
ET APPUYÉ PAR : M. Clermont Lévesque

QUE la liste des chèques émis totalisant 255 490.09\$ telle qu'annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante soit approuvée.

ADOPTÉ

10.2. Liste des comptes à payer totalisant 256 207.14\$

RÉSOLUTION : 09-01-2017

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Clermont Lévesque
ET APPUYÉ PAR : Mme Anny Mailloux

QUE la liste des comptes à payer totalisant 256 207.14\$ telle qu'annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante soit approuvée.

ADOPTÉ

10.3. Liste des paiements par internet totalisant 91 427.31\$

RÉSOLUTION : 10-01-2017

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Gabriel Michaud
ET APPUYÉ PAR : M. Clermont Lévesque

QUE la liste des paiements par internet totalisant 91 427.31\$ telle qu'annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante soit approuvée.

ADOPTÉ

Initiales 



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

11. Refinancement – Octroi d'émission d'obligations – résolution d'adjudication

RÉSOLUTION : 11-01-2017

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 107 et 112, la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 31 janvier 2017, au montant de 2 100 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche a reçu les soumissions détaillées ci-dessous

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale inc.	99,08300	398 000\$	1,25000%	2018	2,14251%
		409 000\$	1,45000%	2019	
		420 000\$	1,70000%	2020	
		431 000\$	1,90000%	2021	
		442 000\$	2,10000%	2022	
Valeurs Mobilières Desjardins inc.	99,07400	398 000\$	1,25000%	2018	2,17555%
		409 000\$	1,50000%	2019	
		420 000\$	1,75000%	2020	
		431 000\$	1,95000%	2021	
		442 000\$	2,10000%	2022	
Valeurs Mobilières Laurentiennes inc.	99,06310	398 000\$	1,25000%	2018	2,22001%
		409 000\$	1,55000%	2019	
		420 000\$	1,75000%	2020	
		431 000\$	1,95000%	2021	
		442 000\$	2,20000%	2022	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Clermont Lévesque
ET APPUYÉ PAR : Mme Anny Mailloux

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 100 000\$ de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche soit adjugée à Financière Banque Nationale inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le président et la secrétaire-trésorière soit autorisée à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉ

Initiales 



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

12. Refinancement – Octroi d'émission d'obligations – résolution de concordance

RÉSOLUTION : 12-01-2017

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 100 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
107	115 600 \$
112	1 984 400 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Gabriel Michaud
ET APPUYÉ PAR : M. Clermont Lévesque

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 100 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 31 janvier 2017;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.P.D. LE MANOIR
820 MONTEE MASSON
MASCOCHE, QC
J7K 3B6

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 31 janvier et le 31 juillet de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le président et la secrétaire-trésorière. La Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉ

Initiales



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

13. Avis de motion : Règlement 117-1 amendant le règlement 117 afin de fixer le nombre de suivis budgétaires à trois (3) par année.

RÉSOLUTION : 13-01-2017

Le conseiller M. Gabriel Michaud donne avis de motion, qu'à une séance ultérieure, le règlement 117-1 amendant le règlement 117 sera présenté au conseil d'administration. Ce dernier portera sur la modification du nombre de suivis budgétaires par année, pour faire passer ce dernier de quatre (4) à trois (3) suivis budgétaires par année.

14. Correspondances

1. 2016-12-01 *Bulletin Eaux Municipales – décembre 2016 – édition spéciale*
2. 2016-12-01 *Résolution 567-12-2016 Ville de Terrebonne – Adoption des prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche pour son exercice financier 2017.*
3. 2017-01-09 *Copie d'un courriel du bureau du ministre Heurtel : accusé de réception de la résolution 16-122 concernant l'aérodrome de Mascouche.*

15. Affaires nouvelles

Il n'y a pas de sujet à traiter à ce point.

16. Levée de la séance

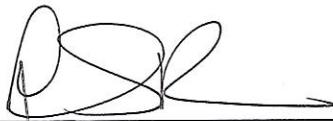
RÉSOLUTION : 14-01-2017

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Clermont Lévesque
ET APPUYÉ PAR : Mme Anny Mailloux

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ


M. Paul Asselin
Président


Mme Chantal Marceau
Secrétaire-trésorière

Initiales 